

L'ajournement

Nous savons également que le gouvernement fédéral est le pivot de cette industrie, ce qui est inadmissible. Nous savons que presque tous les travaux actuellement en cours ou prévus sont financés et entrepris pour le compte du gouvernement fédéral. En tant que citoyens d'un pays au littoral très étendu, nous ne pouvons accepter que le gouvernement fédéral soit, à ce qu'il paraît, le seul client de nos chantiers navals et le seul pourvoyeur d'emplois pour les quelques Canadiens qui ont la chance d'y travailler.

● (1845)

A mon avis, nous devrions réaliser les engagements que nous avons pris au cours de la campagne électorale. Je comprends que le gouvernement soit dans l'obligation de restreindre sérieusement ses dépenses. Pourtant, maintenant que nous avons eu toute une année pour évaluer la situation, je pense—et les porte-parole des chantiers navals des provinces de l'Atlantique et d'ailleurs sont d'accord avec moi là-dessus—que le moment est venu de mettre en œuvre des politiques qui, au lieu de les décourager, encouragent les hommes d'affaires canadiens et étrangers à confier à nos chantiers navals la construction et la réparation de leurs navires. Pour les travailleurs de ces chantiers, le temps presse. Il est temps pour le gouvernement de faire preuve d'initiative et de mettre en œuvre les politiques que nous avions promises.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue et confrère le député de Fundy Royal a soulevé là une question importante à laquelle nous, en tant que gouvernement du Canada, accordons une attention toute particulière. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est on ne peut plus conscient des difficultés qu'éprouvent nos chantiers navals et il a discuté de la situation à plusieurs reprises tant avec les propriétaires de ces chantiers qu'avec les syndicats.

Il n'existe pas de solution miracle à ces problèmes. Notre gouvernement a déjà beaucoup fait pour aider ce secteur à survivre en assumant la part du lion de son carnet de commandes. Par ailleurs, il a fait part de souplesse à l'égard des différents chantiers. Ainsi, il a accepté de renégocier ses contrats avec la société Halifax Industries Limited pour lui permettre de terminer les travaux entrepris sur les navires de la garde côtière en dépit de ses difficultés financières manifestes.

Notre gouvernement va continuer d'aider nos chantiers navals en leur passant des commandes. Le programme de construction de brise-glaces *Polar VIII* est présentement à l'étude, et le programme de construction de frégates de patrouille est avancé. Ces deux programmes représentent environ 10,000 années-personnes de travail.

Cependant, si nous voulons assurer l'avenir à long terme de nos chantiers navals, nous devons faire en sorte qu'ils obtiennent des contrats du secteur privé. Compte tenu de la chute de la demande à l'échelle mondiale, et de l'augmentation de la capacité de production dans certains pays comme la Corée, la concurrence sur tous les marchés est féroce. Nous devons donc faire en sorte que nos chantiers navals fassent preuve du plus haut niveau d'efficacité, sans pour autant imposer un fardeau économique indu aux utilisateurs des navires construits au Canada.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale se fera un plaisir extrême d'informer ses collègues de la Chambre dès qu'il aura trouvé une solution pratique.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE. B) LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Wilson) le 23 octobre 1985. Dans cette question, je citais des chiffres relativement renversants sur le chômage dans différentes régions du pays. J'ai notamment parlé de Terre-Neuve et des autres provinces de la région de l'Atlantique où le taux de chômage dépasse parfois 40 ou 50 p. 100.

Le ministre des Finances ne nous a malheureusement pas parlé beaucoup des projets ou des mesures auxquelles lui et son gouvernement songeaient pour les prochains mois. Il a profité de l'occasion pour parler de l'Accord atlantique, de l'aide à Fishery Products International Company et du crédit d'impôt relatif à l'île du Cap-Breton. Il est certain que les mesures dont le ministre nous a parlé sont loin d'être suffisantes. Il peut bien faire allusion au fait que la mise en application de ces mesures a coûté plusieurs millions de dollars, il reste que cela n'atteint pas les proportions du renflouement de deux banques de l'Ouest, qui a coûté plus de 875 millions. Cette aide n'est en rien comparable aux milliards de dollars offerts aux multinationales pétrolières ni à l'exemption d'impôt sur les gains en capital dont profiteront les riches et qui coûtera des milliards et des milliards de dollars à tous les contribuables canadiens.

● (1850)

Le gouvernement a toutefois mis en œuvre un Programme de stratégie canadienne en matière d'emplois qui ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas dans les régions, je le signale au secrétaire parlementaire.

Le gouvernement a refusé de continuer à décentraliser les bureaux du gouvernement dans les régions éloignées. En fait, le vérificateur général, en homme très astucieux qu'il est, a dit sans ambages que le gouvernement avait gaspillé à peu près 1,5 million en renonçant à la décentralisation d'un bureau de Halifax à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement a refusé de participer activement au développement régional, alors que c'est important. Il a donné l'exclusivité aux gouvernements provinciaux en matière de développement régional. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a refusé de défendre les régions pauvres du pays, qu'il s'agisse des provinces de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse ou de n'importe quelle autre région. Il a refusé de les aider. Nous avons entendu les réponses qu'il a données au sujet des usines de Toyota, de Hyundai et de Honda. Le ministre et le gouvernement ne font rien.

Par ailleurs, le gouvernement réduira les paiements de transfert de 2 milliards. Ainsi, les habitants des régions défavorisées devront payer davantage pour les soins de santé et pour l'enseignement postsecondaire. Si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances n'est pas d'accord avec mes chiffres, je voudrais lui signaler de combien les fonds affectés au financement des programmes établis seront réduits, et ce d'après le ministère des Finances lui-même. Ils seront réduits de 115 millions de dollars en 1986-1987, de 240 millions de dollars en 1987-1988, de 385 millions de dollars en 1988-1989,